

PanoRAMa

Avril 2019

Dans ce numéro :

- P 1 ➤ les dates à retenir
- P 2 ➤ à propos du collectif petite enfance
- P 3/4 ➤ les rendez-vous programmés
- P 4 ➤ la communication entre nous
- P 5 ➤ les nouveautés 2019
- P 6/7 ➤ le coin professionnel
- P 8 ➤ les permanences administratives














Notre voyage d'exploration des 5 sens se termine ce trimestre. L'ouïe et l'odorat y seront à l'honneur lors d'ateliers programmés. Nous profitons également du printemps qui s'installe pour vous proposer des balades qui mettront en éveil nos sens et ceux des tout petits.

Le printemps 2019 apporte aussi un peu de nouveauté, que ce soit concernant l'agrément des assistants maternels et leur rémunération par les parents employeurs. Le collectif petite enfance se structure sur notre territoire et promet de beaux projets à venir.

Pour enrichir les programmes d'activité et les informations, n'hésitez pas à nous faire part de vos idées, « *tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* » proverbe africain.

Chantal, Christel, Claire et Marlène

Les dates à retenir

-  8 avril : Poursuite du projet « Babylab »
-  11 avril : Atelier sensoriel « l'ouïe » à l'EAJE de Vaulnaveys le haut « pré en bulle » (sur inscription)
-  18 avril : Balade au château de bon repos de Jarrie
-  25 avril : Balade au parc du château
-  30 avril : Réunion de préparation de la fête de la petite enfance du SICCE à 20h à la maison de l'enfant à Vizille
-  9 mai : Echange avec les puéricultrices à 9h à la maison de l'enfant à Vizille (sur inscription)
-  13 mai : Fête du pain au centre de loisirs des corniers
-  13 mai : Poursuite du projet « Babylab »
-  16 mai : Soirée co-animée RAM/PMI à 18h30 salle de la locomotive à Vizille
-  24 mai : Causerie dans le cadre du projet Babylab à la médiathèque de Vaulnaveys-le-haut
-  13 juin : Atelier sensoriel « l'odorat »
-  17 juin : Poursuite du projet « Babylab »
-  22 juin : 9h30 : journée de la petite enfance du SICCE au parc Clos Jouvin à Jarrie

A propos du Collectif Petite Enfance

Le Collectif Petite Enfance est une instance qui regroupe les directrices des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (« la Ribambelle » de Jarrie, « Pré en bulle » de Vaulnaveys-le-haut, « les Petits Drôles » de Vizille, « les Petites Canailles » de Saint-Georges-de-Commiers, et « les Canailoux » de Brié-et-Angonnes), des animatrices du RAM et le LAEP, animée par la directrice du SICCE Carole Mollon. Son but est de créer et de garder une dynamique petite enfance autour de projets communs à destination du public (parents, enfants, professionnels), de se soutenir en mutualisant des informations petite enfance et nos ressources et d'avoir une cohérence sur le territoire.

Plusieurs projets cette année s'inscrivent dans ce travail : fête de la petite enfance, fête du pain, projet « les langues de Babylab ».

Projet Babylab

De janvier à juin 2019, des musiciens vont à la rencontre des tout-petits au sein de la structure de Vaulnaveys le Haut.

Ensemble, ils partagent une expérience artistique avec les bébés et les professionnels ayant à l'esprit la question commune « l'écoute de la voix, des sons et de la musique favorise-t-elle le développement du langage chez le tout-petit ? ».

Ces ateliers de création s'inscrivent dans le projet MUSIQUE ET LANGUES DE BABYLAB initié par MEDIARTS, en partenariat avec le RAM du SICCE, les EAJE « Pré en Bulle » et « Ribambelle », l'école de musique Art Pop et la médiathèque de Jarrie.

Le fruit de cette recherche à plusieurs voix sera partagé :

- Le 24 mai à 20h : Causerie à la bibliothèque de Vaulnaveys-le-haut : Projection du documentaire « les langues de Babylab », suivi d'échanges avec Hélène LOEVENBRUCK (chercheur au CNRS, laboratoire de psychologie et neuro cognition), Emmanuel CURY et Catherine VETH (artistes). Entrée libre.
- Le samedi 22 juin à 10h et 11h à la médiathèque de Jarrie : Une mise en bouche sonore, vocale et musicale à destination des tout-petits et des familles qui ont participé au projet

Fête de la petite enfance du SICCE :

samedi 22 juin dès 9h30 au parc clos Jouvin à Jarrie

Au programme :

- 9h30 à 11h30 : ateliers autour de l'éveil sonore proposés par les différentes structures du Collectif Petite Enfance : les EAJE, le Lieu d'Accueil Enfants Parents Bleu-Citron, Le RAM et pour l'occasion les Assistants Maternels.
- 11h30 : temps fort institutionnel : présentation par les élus des projets concernant la petite enfance, suivi d'un apéritif
- Ensuite, possibilité de pique-niquer sur place pour terminer cette fête (pique-nique tiré du sac)

Une réunion vous est proposée le mardi 30 avril à 20h à la maison de l'enfant de Vizille afin de préparer l'animation Assistants Maternels. Vous pouvez participer à ce projet de différentes façon, en construisant l'atelier ou/et en l'animant le samedi, même pour une heure.

Afin de mieux s'organiser, merci de nous confirmer votre présence à cette réunion, par téléphone ou par mail.

La fête du pain

Le centre de Loisirs des Corniers invite le Collectif Petite Enfance à sa fête du Pain le mercredi 15 mai de 10h30 à 13h. Seuls quelques enfants de chaque structure peuvent être accueillis, c'est pourquoi nous avons fait le choix de la proposer uniquement aux assistants maternels de Vaulnaveys le Bas, commune limitrophe et qui ne bénéficie pas d'accueil collectif.

Au programme, fabrication de la pâte à pain, puis pique-nique tiré du sac, avec dégustation de pizza. Sur inscription auprès du RAM uniquement pour les assistants maternels de cette commune

Les rendez-vous programmés

L'éveil des sens

Le Relais poursuit son voyage d'exploration sensoriel avec les 2 derniers ateliers :

- Jeudi 11 avril : « l'ouïe » : 2 ateliers sont proposés à 9h et à 10h pour les enfants accompagnés de leur Assistant Maternel. Ils auront lieu à l'EAJE « pré en bulle » à Vaulnaveys le haut. Si vous souhaitez participer, il est nécessaire de vous inscrire, avant le vendredi 5 avril en précisant l'heure souhaitée ainsi que le prénom et l'âge des enfants vous accompagnant. Parents, un atelier vous est proposé en soirée, contactez-nous.
- Jeudi 13 juin : « l'odorat ». Le lieu n'est pas encore fixé, mais reprenez d'ores et déjà cette date. Un courrier d'inscription vous sera envoyé ultérieurement.



*L'atelier sur « le toucher » à l'EAJE
La Ribambelle de Jarrie*

Balades printanières

Le printemps est là, nous vous proposons 2 promenades au cours des vacances de printemps à la place des accueils collectifs.

- Jeudi 18 avril à Champ sur Drac. Rendez-vous à 10h à l'étang de Champ sur Drac, près du complexe sportif (annulé en cas de pluie)
- Jeudi 25 avril au parc du château de Vizille. Le rendez-vous est donné à 9h30 sur l'esplanade du parc. Si le temps est maussade, nous irons visiter le musée.

Pour une meilleure organisation, merci de nous informer de votre présence.



Travail partenarial avec le conseil départemental

- Echanges avec les puéricultrices : la prochaine rencontre aura lieu le jeudi 9 mai à 9h à la maison de l'enfant à Vizille. Les thèmes retenus suite au retour du questionnaire sont :
La santé (les obligations vaccinales et le rôle des Assistants Maternels, l'alimentation, wifi Bluetooth quel danger pour la santé ?,...),
La sécurité (nouvelles normes concernant les sièges autos,...),
Le relationnel (notamment en cas de séparation des parents),
L'éveil de l'enfant,
mais aussi des sujets spontanés que vous amèneriez.
Il est encore possible de s'inscrire auprès du RAM.
- Soirée annuelle co-animée par le RAM et la PMI : Elle aura pour thème « **Vie pratique : mieux vivre dans son environnement intérieur et extérieur** ».
Vous recevrez prochainement une invitation par le service local de solidarité, mais notez dès maintenant la date du jeudi 16 mai.

Les accueils collectifs

Les accueils collectifs se termineront la semaine 26. D'autres animations vous seront proposées au cours de l'été (à suivre dans le prochain PanoRAMa).

La communication entre nous



Afin d'être plus réactif, de pouvoir vous faire suivre rapidement des informations et notamment les offres d'emploi, les animations à venir, confirmation d'inscription,... nous correspondons très souvent par mail avec vous.

Depuis janvier 2019, nous avons changé de nom de domaine, nos adresses mail se terminent dorénavant par @lesicce.fr et non plus @sudgrenoblois.fr.

Or suite à ce changement, il semblerait que grand nombre de nos mails arrivent dans la boîte des spams ou courriers indésirables. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement cette boîte et si c'est le cas pour vous, de modifier vos paramètres afin d'autoriser l'entrée de nos messages.

Si toutefois vous ne recevez toujours pas nos mails, merci de nous contacter.

Les nouveautés 2019

2019 : NOUVEAUTE DANS L'AGREMENT ET LA FORMATION OBLIGATOIRE

Depuis janvier 2019, plusieurs modifications concernent l'agrément :

- Les réunions de pré-agrément se déroulent désormais au département, rue de New York à Grenoble. Il est prévu une réunion prévue par mois, co-animée par une puéricultrice du département et 2 animatrices RAM. Pour y participer, contacter le service local de solidarité de votre secteur, soit pour nos communes : SLS – 88 rue Emile Cros – 38220 Vizille
- La formation obligatoire est toujours de 120 heures mais réparties différemment :
 - 80 heures après l'obtention de l'agrément et avant l'exercice du métier. A l'issue de ces 80 heures, il y a un examen pour valider l'agrément. La note de 10/20 est exigée.
 - Puis 40 heures après l'accueil d'un premier enfant.

Les Assistants Maternels Agréés en 2018 et qui ont déjà effectué 60 heures de formation, seront convoqués en 2019 pour 20 heures de formation supplémentaire (afin d'arriver au 80h), et pour passer l'examen.

Il n'y a plus de dispense totale de formation (diplôme d'auxiliaire de puéricultrice, d'éducateur de jeunes enfants,...), ces personnes sont convoquées à au moins 20h de formation pour aborder tout ce qui concerne le côté administratif relatif au métier d'Assistants Maternel.

Le 1^{er} agrément aura une durée de validité de 5 ans, puis 10 ans au renouvellement.

SERVICE PAJEMPLOI+

Le nouveau service PAJEMPLOI + va se mettre en place au mois de mai 2019 (source CAF).

En quoi consiste ce service : les parents employeurs doivent déclarer votre salaire entre le 25 du mois et le 5 du mois suivant. Pajemploi prélève le montant du salaire déclaré sur le compte bancaire de l'employeur après déduction du montant du CMG. Pajemploi reverse ensuite le montant total de la rémunération due directement sur le compte Bancaire du salarié assistant maternel.

Ce dispositif sera dans un premier temps sur la base du volontariat.

Afin de bénéficier dès à présent de ce service et avant de s'y inscrire, l'employeur doit au préalable demander l'accord à son salarié. Le salarié est ensuite normalement informé de l'adhésion de son employeur par PAJEMPLOI.

Ce nouveau dispositif a également pour objectif de faciliter la gestion du prélèvement à la source qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Pour en savoir plus, « L'assmat » février/mars 2019, www.pajemploi.fr

Le coin professionnel

Le contrat de travail

L'établissement d'un contrat de travail écrit est obligatoire.

Il concrétise les accords entre un salarié et son employeur sur les conditions d'accueil de leur enfant. Il constitue une garantie pour les deux parties.

Le contrat favorise un climat serein et de bonnes relations entre salarié et employeur. Il anticipe des sujets pouvant devenir, par la suite, source de litige.

Dans le cas où l'assistant maternel est embauché pour garder une fratrie, l'employeur doit établir un contrat de travail par enfant.

Le contrat de travail contient des mentions obligatoires :

- les coordonnées de l'employeur ;
- les coordonnées de l'employé ;
- la date de validité de l'agrément ;
- les références de l'assurance responsabilité civile professionnelle du salarié ;
- la convention collective applicable ;
- la durée de la période d'essai ;
- la durée et les horaires d'accueil ;
- la rémunération ;
- les modalités de paiement des congés payés ;
- les jours fériés travaillés ;
- les différentes indemnités.

Le contrat doit être établi en deux exemplaires, datés et signés par l'employeur et le salarié. Chaque partie doit parapher de ses initiales le bas des pages des deux exemplaires.

Les évolutions du contrat de travail

Au cours de la relation de travail, le parent ou l'assistant maternel peut souhaiter modifier les termes du contrat de travail, pour des raisons personnelles ou professionnelles. Toute modification d'un élément essentiel du contrat de travail doit être négociée et faire l'objet d'un « avenant au contrat ». Cet avenant précise les évolutions du contrat et sa date d'effet. Il doit également être rempli en double exemplaire, daté et signé par chaque partie.

Vos loisirs et passions à la carte
Avec votre Carte **Cezam**
Changez votre quotidien !

VOUS ÊTES ASSISTANTE MATERNELLE OU SALARIÉ DU PARTICULIER EMPLOYEUR
EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Profitez de nombreux avantages tarifaires
en région et dans toute la France

Où que vous soyez, il y a toujours
une idée de sortie
à petit prix pas loin !

JUSQU'À -50%
Cinémas
Vacances & voyages
Musées & sites touristiques
Parcs de loisirs
Spectacles & événements
Sport & bien-être
Bons plans

Vous pouvez accéder
individuellement à la carte Cezam
et en faire bénéficier votre famille.

www.cezam.fr

cezam Auvergne-Rhône-Alpes
assnariat
SPE
Branche professionnelle des salariés du particulier employeur
Cpt

Les salariés et assistants maternels du particulier employeur, domiciliés en Auvergne-Rhône-Alpes, peuvent bénéficier en 2019 de la carte CEZAM en adhérent à l'InterCE CEZAM. Cette adhésion leur permet de profiter de services à des prix préférentiels : billetteries cinéma, spectacles et événements, voyages et séjours, parcs d'attraction, forfaits ski....

Cette action est portée par la Commission Paritaire Territoriale (CPT) Auvergne-Rhône-Alpes, qui a formalisé un partenariat avec Cezam pour l'année 2019.

Cette action s'inscrit dans la volonté de la Commission Paritaire Territoriale de faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.

Pour accéder à ce service, les salariés doivent remplir et renvoyer le bulletin d'adhésion téléchargeable au lien suivant : <https://www.cezam-rhonealpes.com/?mode=adhesion&pleinePage=y&id=25968&crit1=714>, accompagné d'un chèque de règlement à adresser à Cezam.

Toutes les offres et services proposés sont consultables sur le site

La formation continue

Nous vous rappelons que l'accès à la formation continue est un droit pour tout salarié afin de développer ses compétences. Elle lui permet d'évoluer dans son métier et ainsi mieux répondre aux besoins des enfants et des parents. Sachez que les parents sont garants de la professionnalisation des assistants maternels et qu'il est important d'en parler lors de l'entretien d'embauche ou lors de l'entretien professionnel (tous les 2 ans). Cela permet de bien choisir une formation en définissant les objectifs et les compétences correspondant aux besoins respectifs.

L'assistant maternel peut suivre une formation dans le cadre du plan de développement des compétences (58 heures renouvelables tous les ans) ou bien avec son compte personnel de formation (moncompteactivite.gouv.fr).

IPERIA Institut est l'acteur national de la professionnalisation des emplois et de la famille et propose une offre de 60 formations.

Cette année 2019 le Relais va faciliter la mise en place de 4 formations, « travailler en MAM », « s'occuper d'une enfant en situation de handicap » et de 2 recyclages du « certificat SST » sur le secteur de Vizille.

Pour 2020, quelques propositions ont déjà été formulées par des assistants maternels du secteur, « certificat SST formation initiale », « comprendre pour mieux accompagner les nouvelles connaissances sur le développement du cerveau », « parler avec un mot et un signe ».

Les formations peuvent être suivies hors temps de travail (notamment le samedi) ou sur le temps de travail (en semaine). A partir du moment où le projet est anticipé suffisamment à l'avance, les parents-employeurs arrivent à s'organiser pour l'accueil de leur enfant pendant les quelques jours d'absence de leur salarié parti en formation.

N'hésitez pas à faire part de votre intérêt sur un module auprès de notre service.

www.iperia.eu pour connaître tous les modules de formation.



Les permanences administratives

PERMANENCES ADMINISTRATIVES *sur rendez-vous*

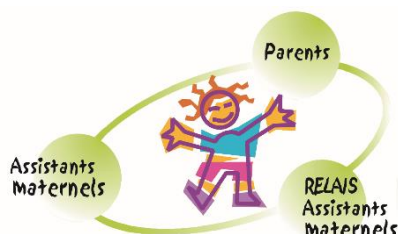
	Quand ?	Où ?
CHAMP SUR DRAC	1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi du mois de 15h à 18h	rue du Général Delestraint, 38560 Champ Sur Drac (face à la médiathèque)
CHAMPAGNIER	3 ^{ème} mardi du mois de 15h30 à 17h30	Mairie, place de l'église, 38800 Champagnier
HERBEYS	2 ^{ème} lundi du mois de 14h à 16h	Mairie, 27 chemin du Villard, 38320 Herbeys
SAINT GEORGES DE COMMIERS	4 ^{ème} lundi du mois de 14h à 16h	Mairie, rue de la mairie, 38450 Saint Georges de Commiers
SECHILIENNE	1 ^{er} mardi du mois de 16h à 18h	Mairie, 196 rue de l'amicale Laïque, 38220 Séchilienne
VAULNAVEYS LE HAUT	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi du mois de 10h à 12h	EAJE « Pré en Bulle », 1017 avenue d'Uriage, 38410 Vaulnaveys le Haut
VIZILLE	Tous les vendredis de 13h à 16h	Maison de l'enfant, 123 rue de la république, 38220 Vizille
CONTACT		04 76 78 89 09 puis touche 2 ram@lesicce.fr

ACCUEIL AU GUICHET UNIQUE *sur rendez-vous*

2019

	Quand ?	Où ?
JARRIE	Les lundis de 13h30 à 17h30 Les mercredis en journée	Mairie de Jarrie, 100 montée de la Creuse, 38560 Jarrie
CONTACT		04 76 78 89 09 puis touche 1 guichetunique@lesicce.fr

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire sur les actions proposées n'hésitez pas à nous contacter.



Relais Assistants Maternels du SICCE
☎ 04 76 78 89 09
✉ ram@lesicce.fr

